

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE  
COMTÉ DE PIERRE-DE SAUREL**

À une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Pierre-De Saurel (MRC) tenue à la salle du Conseil de la MRC, au 50, rue du Fort, à Sorel-Tracy, le mercredi 12 juin 2024, à 20 heures, sont présents :

Mesdames les Conseillères régionales,  
Messieurs les Conseillers régionaux,

Michel Aucoin	Sainte-Victoire-de-Sorel
Denis Benoît	Saint-Aimé
Alain Chapdelaine	Saint-Roch-de-Richelieu
Vincent Deguise	Saint-Joseph-de-Sorel
Diane De Tonnancourt	Yamaska
Sylvain Dupuis	Saint-Ours
Richard Gauthier	Massueville
Marie Léveillé	Saint-Gérard-Majella
Michel Péloquin	Sainte-Anne-de-Sorel
Patrick Péloquin	Sorel-Tracy
Richard Potvin	Saint-David
Gilles Salvas	Saint-Robert

tous conseillers de la Municipalité régionale de comté de Pierre-De Saurel, formant le quorum sous la présidence de M. Vincent Deguise, préfet.

Sont également présents : M. François Chalifour, directeur général et greffier-trésorier, M<sup>e</sup> Jessica St-Pierre, directrice des affaires juridiques et greffière, M<sup>me</sup> Myrabelle Chicoine, conseillère stratégique, et M<sup>me</sup> Esther Gbesse, greffière adjointe.

---

NOTE : À compter de 18 h 30, les membres se sont réunis en caucus et par la suite en comité général de travail.

---

## **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

M. le Préfet Vincent Deguise procède à l'ouverture de la séance et souhaite la bienvenue aux personnes présentes et, plus particulièrement, à M. François Chalifour, nouveau directeur général et greffier-trésorier de la MRC de Pierre-De Saurel. M. Deguise remercie également M<sup>me</sup> Myrabelle Chicoine pour son mandat de directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim qu'elle a su relever avec brio.

---

2024-06-164

## **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Patrick Péloquin  
Appuyé par : M. le Conseiller régional Richard Gauthier

Que l'ordre du jour soit adopté avec la modification suivante :

- Retrait du point 11.1.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

---

2024-06-165 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MRC DU 8 MAI 2024**

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Richard Potvin  
Appuyé par : M. le Conseiller régional Gilles Salvas

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la MRC du 8 mai 2024 soit adopté sans modification.

NOTE : Avec l'accord des membres du conseil, les montants mentionnés pour le projet Aînés actifs et les projets du Groupe GIB au point 9.1 « Attribution d'aide financière à des organismes » lors de la séance ont fait l'objet de résolutions distinctes en raison de leur source de financement (réf. : résolutions 2024-05-135 et 2024-05-153).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

---

2024-06-166 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MRC DU 15 MAI 2024**

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Denis Benoît  
Appuyé par : M<sup>me</sup> la Conseillère régionale Diane De Tonnancourt

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la MRC du 15 mai 2024 soit adopté sans modification.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

---

2024-06-167 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MRC DU 3 JUIN 2024**

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Patrick Péloquin  
Appuyé par : M. le Conseiller régional Michel Aucoin

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la MRC du 3 juin 2024 soit adopté sans modification.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

---

2024-06-168 **AUTORISATION DU PAIEMENT DES DÉPENSES**

CONSIDÉRANT la liste des dépenses et des paiements autorisés soumise pour la séance du 12 juin 2024;

CONSIDÉRANT que le directeur général et greffier-trésorier certifie que la MRC dispose des crédits suffisants pour payer ces dépenses;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Sylvain Dupuis  
Appuyé par : M. le Conseiller régional Alain Chapdelaine

Que le Conseil de la MRC autorise le paiement des dépenses apparaissant à la liste soumise pour la séance du 12 juin 2024 et totalisant 6 264 539,32 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

---

## **RAPPORTS MENSUELS DES CONSEILLÈRES RÉGIONALES ET DES CONSEILLERS RÉGIONAUX**

M<sup>me</sup> la Conseillère régionale Diane De Tonnancourt mentionne que la Tournée des Vêpres musicales 2024 débutera le 30 juin dans la municipalité de Massueville. Elle rappelle que, comme pour les dernières années, cette tournée fera le tour de toutes les municipalités.

M. le Conseiller régional Michel Aucoin, à titre de président du comité régional des cours d'eau, informe les membres que lors de la dernière réunion de ce comité il a été question de l'engagement des deux agentes aux bandes riveraines.

2024-06-169

### **AVIS DE LA MRC SUR DES DOCUMENTS D'URBANISMES MUNICIPAUX : VILLE DE SAINT-JOSEPH-DE-SOREL (RÈGLEMENT NUMÉRO 402-24)**

Les membres prennent connaissance du sommaire décisionnel de la coordonnatrice à l'aménagement du territoire relativement à l'examen de la conformité du règlement numéro 402-2024 de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel;

CONSIDÉRANT que le règlement numéro 402-2024 de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel concerne l'occupation et l'entretien des bâtiments et a pour objets, en prévoyant les normes minimales d'occupation, de salubrité et d'entretien :

- d'empêcher le déperissement des bâtiments;
- de protéger les bâtiments contre les intempéries;
- de préserver les bâtiments de l'intégrité de leur structure.

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel de la coordonnatrice à l'aménagement du territoire qui indique que ce règlement ne contrevient pas aux objectifs et dispositions du schéma d'aménagement de la MRC;

Il est proposé par :

M. le Conseiller régional Gilles Salvat

Appuyé par :

M<sup>me</sup> la Conseillère régionale Marie Léveillé

Que le Conseil approuve le règlement numéro 402-2024 de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2024-06-170

### **AVIS DE LA MRC SUR DES DOCUMENTS D'URBANISME MUNICIPAUX - MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH-DE-RICHELIEU (RÈGLEMENTS NUMÉROS 419-2024 ET 448-2024)**

Les membres prennent connaissance des sommaires décisionnels de la coordonnatrice à l'aménagement du territoire relativement à l'analyse de conformité des règlements suivants de la Municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu :

- Règlement numéro 419-2024 modifiant le règlement de lotissement numéro 221, et plus particulièrement les dispositions relatives à la contribution pour fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels;
- Règlement numéro 448-2024 modifiant le règlement de zonage numéro 220 afin :
  - d'augmenter les amendes et l'emprisonnement pour quiconque contrevient à l'une des dispositions de celui-ci;
  - d'ajouter, de modifier ou d'abroger des articles traitant des sujets suivants :
    - kiosques pour la vente de fruits et légumes;
    - camions de rue;
    - bornes de recharge électrique;
    - délai concernant la finition extérieure des travaux;

- sécurité des piscines résidentielles;
- usage permis dans la zone publique et institutionnelle patrimoniale.

CONSIDÉRANT les sommaires décisionnels de la coordonnatrice à l'aménagement du territoire qui indiquent que ces règlements ne contreviennent pas aux objectifs et dispositions du schéma d'aménagement de la MRC;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Richard Potvin  
Appuyé par : M. le Conseiller régional Denis Benoît

Que le Conseil approuve les règlements numéros 419-2024 et 448-2024 de la Municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

---

**AVIS DE LA MRC SUR UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT D'UNE MRC ADJACENTE : MRC DE DRUMMOND (RÈGLEMENT NUMÉRO MR-940)**

La directrice des affaires juridiques et greffière informe les membres du conseil que le règlement numéro MRC-940 de la MRC de Drummond leur a été déposé ainsi que le sommaire décisionnel rédigé par la coordonnatrice à l'aménagement du territoire qui indique que ce règlement n'a aucun impact spécifique sur le territoire de la MRC de Pierre-De Saurel.

---

**AVIS DE LA MRC SUR UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT D'UNE MRC ADJACENT : MRC DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU (RÈGLEMENT NUMÉRO 32-23-39.1)**

La directrice des affaires juridiques et greffière informe les membres du conseil que le règlement numéro 32-23-39.1 de la MRC de la Vallée-du-Richelieu leur a été déposé ainsi que le sommaire décisionnel rédigé par la coordonnatrice à l'aménagement du territoire qui indique que ce règlement n'a aucun impact spécifique sur le territoire de la MRC de Pierre-De Saurel.

---

2024-06-171 **ATTRIBUTION D'AIDE FINANCIÈRE À DES ORGANISMES**

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière reçue au cours des dernières semaines;

CONSIDÉRANT que le Conseil de la MRC a procédé à l'analyse de cette demande;

CONSIDÉRANT le consensus dégagé à la suite de cette analyse;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Alain Chapdelaine  
Appuyé par : M. le Conseiller régional Sylvain Dupuis

Que le Conseil de la MRC accorde l'aide financière ci-dessous à même l'exercice de fonctionnement de l'année en cours :

- 2 000 \$ à la Municipalité de Saint-Aimé pour la Fête nationale de Saint-Aimé / Massueville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

---

2024-06-172 **ADOPTION DE LA NOUVELLE POLITIQUE D'ATTRIBUTION D'AIDE FINANCIÈRE AUX ORGANISMES DE LA MRC**

CONSIDÉRANT que la MRC a adopté une politique d'attribution d'aide financière pour les organismes en mai 2020 (résolution 2020-05-166) et que celle-ci a été modifiée en novembre 2022 (résolution 2022-11-306);

CONSIDÉRANT qu'une révision générale de cette politique s'est avérée nécessaire afin d'assurer une meilleure gestion des aides financières accordées;

CONSIDÉRANT le projet de politique déposé aux membres en ce sens;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Sylvain Dupuis  
Appuyé par : M. le Conseiller régional Michel Péloquin

Que le Conseil de la MRC:

- adopte la nouvelle politique d'attribution d'aide financière aux organismes;
- reporte l'entrée en vigueur de cette politique au moment de l'adoption de la planification stratégique de la MRC (réf. résolution 2024-03-83);
- rende caduque la politique d'attribution d'aide financière adoptée et modifiée par les résolutions 2020-05-166 et 2022-11-306, et ce, à compter de l'entrée en vigueur de la nouvelle politique visée par la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

---

**DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER DE LA MRC ET DU RAPPORT DE L'AUDITEUR EXTERNE POUR L'EXERCICE FINANCIER TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

Conformément aux dispositions du Code municipal du Québec, le rapport financier de la MRC ainsi que le rapport de l'auditeur indépendant pour l'exercice terminé au 31 décembre 2023 sont déposés aux membres.

---

2024-06-173 **FRR, VOLET 2, PARTIE 3 : APPROBATION DU PROJET PR202405-063P3 - TRAVAUX ÉLECTRIQUES À LA HALLE DU CARRÉ ROYAL (MUNICIPALITÉS DE SAINT-AIMÉ ET MASSUEVILLE)**

Les membres prennent connaissance du projet numéro PR202405-063P3 des Municipalités de Saint-Aimé et de Massueville intitulé « Travaux électriques à la Halle du Carré Royal » présenté dans le cadre de la partie 3 du volet 2 du Fonds régions et ruralité (FRR).

CONSIDÉRANT le rapport du conseiller aux entreprises de Développement économique Pierre-De Saurel (DÉPS) indiquant notamment que ce projet respecte les orientations décrites dans la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie 2023-2024 et que les fonds dans l'enveloppe réservée aux municipalités de Saint-Aimé et de Massueville sont suffisants pour la réalisation du projet;

Il est proposé par : M<sup>me</sup> la Conseillère régionale Diane De Tonnancourt  
Appuyée par : M. le Conseiller régional Gilles Salvat

Que le Conseil de la MRC :

- approuve le projet numéro PR20240-063P3 « Travaux électriques à la Halle du Carré Royal des Municipalités de Saint-Aimé et Massueville;

- autorise le versement d'une subvention totale de 22 995 \$ dans le cadre de ce projet, soit 11 497,50 \$ pour chacune de ces municipalités, et ce, après la conclusion d'une entente entre la MRC et les Municipalités;
- prélève ce montant des enveloppes réservées aux Municipalités de Saint-Aimé et Massueville à la partie 3 du volet 2 du FRR;
- autorise le directeur général et greffier-trésorier de la MRC à signer l'entente pour et au nom de la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

---

2024-06-174

**DEMANDE AU MAMH DE RECONDUIRE LE VOLET 3 DU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ POUR LES PROJETS « SIGNATURE INNOVATION »**

CONSIDÉRANT que le volet 3 du Fonds régions et ruralité (FRR) - « Signature innovation » - a pour objectif de soutenir les MRC dans le cadre d'un créneau de développement propre à l'ensemble de leurs territoires et, plus précisément, de développer ou de se doter d'une identité territoriale forte s'articulant autour de leurs visions de développement;

CONSIDÉRANT que la MRC de Pierre De-Saurel a reçu un montant de 1 423 165 \$ de la part du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et qu'elle a contribué pour un montant de 284 633 \$ à la réalisation de son projet intitulé « Carrefour virtuel régional d'attraction »;

CONSIDÉRANT que pour la MRC de Pierre-De Saurel, le volet 3 du FRR :

- contribue à la mise en place de stratégies et d'actions innovantes d'attraction, d'installation et de rétention de talents et de familles, au profit du développement socioéconomique de la région;
- permet de se distinguer par une signature unique qui lui est propre en matière d'accompagnement des familles dans son milieu de vie;
- permet de stimuler la concertation des partenaires de la région autour d'un projet structurant et unifiant;
- assure par la mise en place de moyens concrets, d'unir toutes les parties prenantes, semaine après semaine depuis 2022, dans la réalisation des actions de projet;

CONSIDÉRANT que le MAMH est présentement en réflexion quant à l'avenir du FRR, volet 3;

CONSIDÉRANT que l'accès à des ressources financières supplémentaires permettrait à la MRC de Pierre-De Saurel de prévoir l'évolution de son projet pour le futur et de poursuivre les actions afin de permettre la récolte des bénéfices pour son milieu et, à plus forte raison, de prévoir des actions encore plus innovantes;

CONSIDÉRANT que le projet « Carrefour virtuel régional d'attraction » de la MRC de Pierre-De Saurel est reconnu par le MAMH ainsi que par d'autres MRC comme étant une référence au Québec, et ce, en termes de vision, d'actions et de pratique de gestion;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Patrick Péroquin  
Appuyé par : M. le Conseiller régional Gilles Salvat

Que le Conseil de la MRC demande au MAMH de reconduire le volet 3 - Projets « Signature innovation » du FRR, et ce, en y réinjectant des fonds.

Que copie de la présente résolution soit acheminée au MAMH.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

---

2024-06-175

**RATIFICATION DE L'AVENANT À L'ENTENTE SECTORIELLE SUR LE DÉVELOPPEMENT DE PROJETS MOBILISATEURS EN ÉCONOMIE SOCIALE 2021-2025 DANS LA RÉGION ADMINISTRATIVE DE LA MONTÉRÉGIE (BIEC)**

CONSIDÉRANT que l'Entente sectorielle sur le développement de projets mobilisateurs en économie sociale 2021-2025 dans la région administrative de la Montérégie (l'Entente) a été signé le 11 novembre 2021;

CONSIDÉRANT que l'Entente a pour objet de définir les modalités de participation des parties, notamment quant à la mise en commun de ressources financières et techniques, pour le développement de projets mobilisateurs en économie sociale par le biais du programme de Bourses d'initiatives en entrepreneuriat collectif (BIEC);

CONSIDÉRANT qu'une modification à l'Entente peut être apportée à son contenu par écrit et avec l'accord des parties;

CONSIDÉRANT la proposition du comité directeur de l'entente de modifier la période de réalisation des activités et de modifier les modalités de versement de la contribution des parties afin de soutenir pour une année additionnelle le développement de projets mobilisateurs en économie sociale par le biais des BIEC;

CONSIDÉRANT la décision du comité de sélection du Volet 1 du Fonds région et ruralité (FRR), sous réserve de la disponibilité des fonds, d'investir un montant additionnel de 248 200 \$;

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil de la MRC ont pris connaissance de l'avenant à l'Entente sectorielle sur le développement de projets mobilisateurs en économie sociale 2021-2025 dans la région administrative de la Montérégie et qu'ils s'en disent satisfaits;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Richard Potvin  
Appuyé par : M. le Conseiller régional Patrick Péroquin

Que le Conseil de la MRC :

- ratifie l'Avenant à l'Entente sectorielle sur le développement de projets mobilisateurs en économie sociale 2021-2025 dans la région administrative de la Montérégie;
- autorise le préfet, M. Vincent Deguise, à signer ledit avenant, au nom et pour le compte de la MRC de Pierre-De Saurel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2024-06-176

**OCTROI DU CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA CRÉATION DE CONCEPTS ET MISE EN OEUVRE DE CAMPAGNES DE MARKETING TERRITORIAL VOLET « CITOYEN »**

CONSIDÉRANT l'entente conclue entre le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et la MRC dans le cadre du volet 3 du Fonds régions et ruralité (FRR) en vue de la réalisation du projet « Signature innovation - Carrefour virtuel régional d'attraction » dans le cadre de la démarche de définition du projet « Signature innovation » du FRR;

CONSIDÉRANT que ce projet vise, entre autres, à établir la région de Pierre-De Saurel comme un véritable territoire d'accueil, une région attractive pour la main-d'œuvre, de toute origine, à innover et présenter un visage prometteur et à accroître la notoriété de la MRC;

CONSIDÉRANT qu'en ce sens la MRC a procédé à une demande de prix (DP-2024-03-02) auprès d'agences spécialisées dans le domaine des communications et du marketing pour effectuer la création et la mise en œuvre de campagnes de marketing territorial permettant de valoriser le volet « Citoyen » de son identité de marque Région Sorel-Tracy;

CONSIDÉRANT que quatre (4) entreprises ont déposé une proposition à la suite de cette demande de prix;

CONSIDÉRANT que les propositions reçues ont fait l'objet d'une analyse du comité de travail - Marketing territoire, du Chantier d'attraction de la main-d'œuvre Sorel-Tracy & région;

CONSIDÉRANT le rapport produit par ce comité de travail en date du 10 mai 2024, lequel recommande à la MRC de retenir les services professionnels de l'agence Caza pour la création et la mise en œuvre de campagnes de marketing territorial pour le volet « Citoyen » de la marque Région Sorel-Tracy;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Patrick Péloquin  
Appuyé par : M. le Conseiller régional Richard Gauthier

Que le Conseil de la MRC :

- octroie à l'agence Caza le contrat de services professionnels pour la création et la mise en œuvre de campagnes de marketing territorial pour le volet « Citoyen » de la marque Région Sorel-Tracy au coût de 130 209,19 \$, taxes incluses, le tout conformément à sa proposition;
- reconnaisse que les documents de demande de prix DP-2024-03-02 et la présente résolution tiennent lieu de contrat entre les parties;
- mandate le comité de travail – Marketing territorial, du Chantier d'attraction de la main-d'œuvre, pour la coordination de ce contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2024-06-177

**OCTROI DU CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA  
CRÉATION DE CONCEPTS ET MISE EN OEUVRE DE CAMPAGNES DE  
MARKETING TERRITORIAL VOLET « ÉCONOMIQUE »**

CONSIDÉRANT l'entente conclue entre le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et la MRC dans le cadre du volet 3 du Fonds régions et ruralité (FRR) en vue de la réalisation du projet « Signature innovation - Carrefour virtuel régional d'attraction » dans le cadre de la démarche de définition du projet « Signature innovation » du FRR;

CONSIDÉRANT que ce projet vise, entre autres, à établir la région de Pierre-De Saurel comme un véritable territoire d'accueil, une région attractive pour la main-d'œuvre, de toute origine, à innover et présenter un visage prometteur et à accroître la notoriété de la MRC;

CONSIDÉRANT qu'en ce sens la MRC a procédé à une demande de prix (DP-2024-03-03) auprès d'agences spécialisées dans le domaine des communications et du marketing pour effectuer la création et la mise en œuvre de campagnes de marketing territorial permettant de valoriser le volet « Économique » de son identité de marque Région Sorel-Tracy;

CONSIDÉRANT que trois (3) entreprises ont déposé une proposition à la suite de cette demande de prix;

CONSIDÉRANT que les propositions reçues ont fait l'objet d'une analyse du comité de travail - Marketing territoire, du Chantier d'attraction de la main-d'œuvre Sorel-Tracy & région;

CONSIDÉRANT le rapport produit par ce comité de travail en date du 10 mai 2024, lequel recommande à la MRC de retenir les services professionnels de l'agence Colosse pour la création et la mise en œuvre de campagnes de marketing territorial pour le volet « Économique » de la marque Région Sorel-Tracy;

Il est proposé par : M<sup>me</sup> la Conseillère régionale Diane De Tonnancourt  
Appuyée par : M. le Conseiller régional Gilles Salvat

Que le Conseil de la MRC :

- octroie à l'agence Colosse le contrat de services professionnels pour la création et la mise en œuvre de campagnes de marketing territorial pour le volet « Économique » de la marque Région Sorel-Tracy au coût de 130 013,73 \$, taxes incluses, le tout conformément à sa proposition;
- reconnaisse que les documents de demande de prix DP-2024-03-03 et la présente résolution tiennent lieu de contrat entre les parties;
- mandate le comité de travail – Marketing territorial, du Chantier d'attraction de la main-d'œuvre, pour la coordination de ce contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

---

2024-06-178

**ADOPTION DU RAPPORT DE SUIVI 2023 DE LA MISE EN OEUVRE DU PGMR DANS LE CADRE DU PROGRAMME SUR LA REDISTRIBUTION AUX MUNICIPALITÉS DES REDEVANCES POUR L'ÉLIMINATION DE MATIÈRES RÉSIDUELLES**

CONSIDÉRANT le dépôt du Rapport annuel de suivi de la mise en œuvre du Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) 2023-2030 pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2023 préparé par le coordonnateur à la gestion des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT que, dans le cadre du Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles, les organismes municipaux doivent transmettre annuellement au gouvernement du Québec ce rapport de suivi faisant état des mesures contenues dans leur PGMR en vigueur;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Alain Chapdelaine  
Appuyé par : M. le Conseiller régional Michel Aucoin

Que le Conseil de la MRC adopte le Rapport annuel de suivi de la mise en œuvre du Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) 2023-2030 pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2023, tel que déposé;

Que copie de ce rapport soit transmis au ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

---

2024-06-179

**DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ POUR DEVENIR ADMINISTRATEUR AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LOISIR ET SPORT MONTÉRÉGIE**

CONSIDÉRANT qu'en tant que membre de Loisir et Sport Montérégie (LSM) la MRC peut désigner un délégué pour soumettre sa candidature afin de devenir administrateur au sein de LSM;

CONSIDÉRANT que M. Patrick Péloquin, conseiller régional de Sorel-Tracy, représente la MRC à LSM;

CONSIDÉRANT que la prochaine assemblée annuelle de LSM se tiendra le 27 juin 2024;

CONSIDÉRANT que la MRC souhaite désigner M. Patrick Péloquin à titre de délégué afin qu'il puisse présenter sa candidature pour devenir administrateur de LSM;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Sylvain Dupuis  
Appuyé par : M. le Conseiller régional Gilles Salvat

Que le Conseil de la MRC désigne M. Patrick Péloquin, conseiller régional de Sorel-Tracy, à titre de délégué afin qu'il puisse présenter sa candidature pour devenir administrateur de LSM.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

---

2024-06-180

**PROJET DE SYMBIOSE INDUSTRIELLE PIERRE-DE SAUREL : ADDENDA À L'OFFRE DE SERVICE DU CENTRE DE TRANSFERT TECHNOLOGIQUE EN ÉCOLOGIE INDUSTRIELLE (CTTEI)**

CONSIDÉRANT l'offre de service du Centre de transfert technologique en écologie industrielle (CTTEI) signée par la MRC en juin 2023 relativement au projet de symbiose industrielle Pierre-De Saurel (résolution 2023-08-221);

CONSIDÉRANT qu'en vertu de cette offre, la MRC s'engageait à payer la somme annuelle de 45 000 \$, plus taxes, durant 3 ans;

CONSIDÉRANT que la contribution financière de la MRC doit être augmentée afin de permettre la rémunération d'un animateur en économie circulaire par le CTTEI à raison de 2 jours par semaine;

CONSIDÉRANT que cette augmentation représente un montant annuel de 25 000 \$, plus taxes, et ce, pour les trois (3) années prévues au projet;

CONSIDÉRANT l'addenda à l'offre de service du CTTEI soumis aux membres du Conseil en ce sens;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Patrick Péloquin  
Appuyé par : M. le Conseiller régional Richard Potvin

Que le Conseil de la MRC autorise :

- le préfet, M. Vincent Deguise, à signer, pour et au nom de la MRC, l'addenda à l'offre de service du Centre de transfert technologique en écologie industrielle;
- le paiement de la contribution financière annuelle prévue dans cet addenda, soit : 25 000 \$, plus taxes, pour trois (3) ans, et ce, en complément de la contribution initiale de 45 000 \$;
- le transfert de poste(s) budgétaire(s) pertinent(s) à être déterminé par le directeur général et greffier-trésorier de la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

---

**POINT D'INFORMATION CONCERNANT LES EMBAUCHES AU SEIN DE LA MRC**

M. Vincent Deguise informe les membres du Conseil que la MRC a récemment procédé aux embauches suivantes :

- M. François Chalifour, directeur général et greffier trésorier;
- M<sup>mes</sup> Léonie Malo et Maëlie Massé, agentes aux bandes riveraines pour la saison estivale 2024;
- M<sup>me</sup> Cassiopée Benjamin, coordonnatrice en développement social;
- M<sup>me</sup> Karina Richer, conseillère en ressources humaines;
- M<sup>me</sup> Esther Gbesse, directrice des affaires juridiques et greffière (en remplacement du congé de maternité/parental de M<sup>e</sup> St-Pierre);
- M<sup>me</sup> Camille Bergeron, coordonnatrice au développement de la zone agricole;
- M<sup>me</sup> Marianne Mercier-Lacombe, coordonnatrice au développement culturel (entrée en fonction prévue le 25 juin prochain).

M. Deguise félicite toutes ces personnes pour leur nomination et leur souhaite la bienvenue au sein de la MRC.

2024-06-181

**AUTORISATION D'ENCLENCHER LA PROCÉDURE D'EMBAUCHE POUR LE POSTE DE DIRECTEUR(TRICE) AU SERVICE DE LA GESTION DU TERRITOIRE**

CONSIDÉRANT l'annonce du départ du directeur du service de la gestion du territoire;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'enclencher la procédure d'embauche afin de pourvoir ce poste;

CONSIDÉRANT la pertinence de donner au directeur général et greffier-trésorier, suivant la recommandation du comité de sélection, le pouvoir de confirmer l'embauche de la personne retenue, le tout afin de lui permettre de donner un préavis à son employeur, s'il y a lieu, et de favoriser son entrée en fonction le plus rapidement possible;

Il est proposé par : M<sup>me</sup> la Conseillère régionale Marie Léveillée  
Appuyée par : M. le Conseiller régional Richard Gauthier

Que le Conseil de la MRC autorise :

- l'enclenchement de la procédure d'embauche pour pourvoir le poste de directeur(trice) au service de la gestion du territoire;
- l'embauche de la personne recommandée par le comité de sélection au terme de cette procédure;
- M<sup>me</sup> Myrabelle Chicoine à assurer l'intérim de ce poste jusqu'à l'entrée en fonction de la personne recommandée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2024-06-182

**AUTORISATION DE PROCÉDER À UNE MODIFICATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL ET AVANTAGES SOCIAUX DE LA DIRECTRICE DES AFFAIRES JURIDIQUES ET GREFFIÈRE, M<sup>E</sup> JESSICA ST-PIERRE**

CONSIDÉRANT le processus de réorganisation en cours au sein de la MRC;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire, afin d'assurer l'équité interne, de revoir certaines conditions de travail et avantages sociaux de la directrice des affaires juridiques et greffière de la MRC, M<sup>e</sup> Jessica St-Pierre;

CONSIDÉRANT que de telles modifications peuvent avoir pour effet d'engendrer des dépenses supplémentaires non prévues au budget;

Il est proposé par : M<sup>me</sup> la Conseillère régionale Diane De Tonnancourt  
Appuyée par : M. le Conseiller régional Richard Potvin

Que le Conseil de la MRC autorise la directrice des affaires juridiques et greffière, M<sup>e</sup> Jessica St-Pierre, à compter du 10 juin 2024 :

- à accéder à l'échelon 3 de la classe 5;
- à bénéficier d'une semaine supplémentaire de vacances annuelles payées par la MRC;

Que les autres dispositions du contrat de travail de M<sup>e</sup> St-Pierre demeurent inchangées;

Que le Conseil de la MRC autorise le transfert de postes budgétaires pertinents, au besoin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2024-06-183

**AUTORISATION DE PRODUIRE UNE NOUVELLE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE RÉVISÉE DANS LE CADRE DU VOLET II DU PROGRAMME D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DU TRANSPORT COLLECTIF (PADTC) POUR LA PÉRIODE 2022-2024**

CONSIDÉRANT qu'à compter du 12 juillet 2021, la MRC a débuté un service de transport régional sur demande et distinct du transport adapté;

CONSIDÉRANT que depuis le 4 avril 2022, la Société de transport collectif de Pierre-De Saurel (STC) a repris la gestion et l'opération des circuits locaux et express qui étaient auparavant assurés par l'organisme EXO;

CONSIDÉRANT que le Conseil de la MRC, dans sa résolution 2024-02-35, confirmait ses engagements budgétaires dans le but de poursuivre l'offre de service du transport collectif régional sur son territoire pour l'année 2024;

CONSIDÉRANT que la demande de subvention pour la période 2022 à 2024 au Programme d'aide au développement du transport collectif (PADTC) a été déposée en novembre 2022 selon des projections d'achalandage basées sur la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 août 2022;

CONSIDÉRANT qu'en mai 2023 la MRC a déposé une demande d'aide financière révisée pour l'année 2023, et ce, dû à la croissance exponentielle des services de transport collectif régional sur son territoire (résolution 2023-05-152);

CONSIDÉRANT que cette dernière demande ne tenait pas compte d'une révision des estimations budgétaires pour l'année 2024, dans le but de poursuivre la compilation des données jusqu'au mois de mai 2024, afin d'assurer une demande de révision qui tiendra compte de données tangibles pour l'année 2024;

CONSIDÉRANT que la STC a effectué 74 440 déplacements en 2021, 191 746 déplacements en 2022 et 357 718 déplacements en 2023;

CONSIDÉRANT que l'achalandage au cours des quatre derniers mois de l'année 2023 a représenté un record de 138 851 déplacements, une donnée qui représente un écart considérable avec les projections initiales déposées en novembre 2022;

CONSIDÉRANT que l'achalandage au cours des quatre premiers mois de 2024 a représenté un nouveau record de 154 377 déplacements, soit 40 109 déplacements pour le mois de mars 2024 et 41 093 déplacements pour le mois d'avril 2024;

CONSIDÉRANT que, selon les frais d'exploitation admissibles au PADTC pour les années 2022, 2023 et 2024, le coût unitaire par déplacement est supérieur au seuil maximal de 15 \$ fixé par le ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD);

CONSIDÉRANT que le Conseil de la MRC désire mandater la STC afin de soumettre au MTMD une demande d'aide financière révisée pour la période 2022-2024 dans le cadre du volet II - Subventions au transport collectif régional du PADTC;

CONSIDÉRANT que la MRC et la STC souhaitent poursuivre leur développement pour l'année 2024 en offrant un service global plus complet par le biais de nouvelles connexions avec d'autres services de transport hors territoire;

CONSIDÉRANT l'octroi d'un contrat à Autobus Fleur de Lys inc. pour effectuer le transport collectif par autobus sur le territoire de la MRC;

CONSIDÉRANT l'octroi d'un contrat à l'Association coopérative de taxis Sorel-Tracy-St-Joseph pour effectuer le transport rémunéré de personnes sur le territoire de la MRC;

CONSIDÉRANT que le PADTC volet 2.1 précise que l'enveloppe de maintien annuelle des services pour les années 2022 à 2024 correspond à l'enveloppe de maintien qui était allouée pour l'année 2019;

CONSIDÉRANT que l'organisme EXO effectuait 16 270 heures de service réparties à 9 630 heures pour les circuits express et 6 640 heures pour la portion des circuits 700 effectués sur le territoire;

CONSIDÉRANT que le taux unitaire du service accordé par le MTMD pour les services d'EXO en 2019 était de 128,03 \$ et que le MTMD subventionnait 50 % du taux unitaire;

CONSIDÉRANT que la STC effectue plus de 38 015 heures annuelles depuis la prise de compétence effectuée en 2022, soit 21 745 heures de plus qu'au 31 décembre 2019;

CONSIDÉRANT que la STC prévoit effectuer un maximum de 540 000 déplacements en 2024 ;

CONSIDÉRANT que les frais d'exploitation admissibles étaient de 4 541 467 \$ en 2022, de 7 043 916 \$ pour l'année 2023 et estimés à 9 257 330 \$ pour l'année 2024 ;

CONSIDÉRANT que la participation des usagers était de 715 847 \$ en 2022, 910 618 \$ en 2023 et estimée à 1 135 000 \$ pour 2024;

CONSIDÉRANT que le Plan de développement du transport collectif 2022-2024 sera transmis au MTMD en même temps que la demande de subvention révisée et qu'il a été soumis aux conseillers régionaux avant le début de la présente séance;

CONSIDÉRANT que les surplus de l'organisme sont inférieurs à 15 % de la somme des frais liés à l'exploitation des services et des frais de fonctionnement directs liés à l'organisation des services ou du service à la clientèle;

CONSIDÉRANT que la MRC a participé financièrement au développement du transport collectif pour un montant de 1 692 120 \$ en 2022, 1 938 850 \$ en 2023 et participe financièrement pour un montant de 1 937 770 \$ en 2024;

Il est proposé par :  
Appuyé par :

M. le Conseiller régional Alain Chapdelaine  
M. le Conseiller régional Denis Benoît

Que le Conseil de la MRC :

- demande que le taux unitaire par déplacement soit fixé au seuil maximal de 15 \$ reconnu par le MTMD pour l'enveloppe de développement;
- demande au MTMD de confirmer l'octroi de l'enveloppe de maintien pour les services financés au PADTC volet 2.1 à 1 391 931 \$ par année, pour la période 2022 à 2024;
- demande au MTMD d'autoriser :
  - la révision de l'enveloppe de développement à un maximum de 510 000 déplacements pour l'année 2024, représentant un maximum autorisé de 4 900 050 \$;
  - 30 000 déplacements additionnels effectués en véhicule électrique au taux subventionné de 85 % pour l'année 2024, représentant un montant maximum additionnel de 382 500 \$.
  - un montant total de l'enveloppe de développement de 2024 établi à 5 282 550 \$;
- délègue à son organisme mandataire, la STC la responsabilité de soumettre la demande d'aide financière révisée au MTMD dans le cadre du volet II du Programme d'aide au développement du transport collectif (PADTC) pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2024;
- approuve le Plan de développement 2022-2024 de la STC qui sera soumis avec ladite demande d'aide financière révisée;
- autorise le directeur général de la MRC à signer, pour et au nom de la MRC, la convention d'aide financière modifiée dans le cadre du volet II - Subventions au transport collectif régional du PADTC, et ce, pour la période 2022-2024;
- demande une avance de l'enveloppe de développement 2024 correspondant au montant versé pour cette enveloppe en 2023 selon la reddition de comptes transmise au mois de mai 2024, et ce, afin d'assurer la capacité de la STC de maintenir ses services et de poursuivre son développement;
- félicite la STC pour tous les efforts et la rigueur liés aux opérations réalisées dans le cadre du plan de transport régional qui permettent à notre MRC d'être un modèle exemplaire et inspirant en matière de transport collectif.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2024-06-184

**AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE ENTRE LA MRC ET LE MTMD CONCERNANT LES SERVICES DE TRANSPORT ADAPTÉ POUR L'ANNÉE 2024 DANS LE CADRE DU PSTA**

CONSIDÉRANT la convention d'aide financière soumise à la MRC par le ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) dans le cadre du Programme de subvention au transport adapté (PSTA) - Aide financière 2024;

CONSIDÉRANT que cette convention détermine les modalités de versement de l'aide financière allouée à la MRC par le MTMD et établit les obligations de chacune des parties;

Il est proposé par :  
Appuyé par :

M. le Conseiller régional Patrick Péloquin  
M. le Conseiller régional Richard Potvin

Que le Conseil de la MRC autorise le préfet ainsi que le directeur général et greffier-trésorier à signer, pour et au nom de la MRC, ladite convention d'aide financière et tout document s'y rattachant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

---

### **ANALYSE DES DEMANDES D'APPUI REÇUES**

Les membres procèdent à l'analyse des demandes d'appui reçues. Aucune demande d'appui n'est retenue.

---

### **EXAMEN DE LA CORRESPONDANCE**

Les membres font l'examen de la correspondance reçue.

---

### **EXAMEN DES INVITATIONS**

Les membres font l'examen des invitations reçues.

---

2024-06-185

### **AUTORISATION DE PUBLIER UN APPEL D'OFFRES POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX D'ENTRETIEN ET DE NETTOYAGE DES COURS D'EAU C2201 ET C2204**

CONSIDÉRANT que la MRC a octroyé à la firme TétraTech QI inc. un contrat de services professionnels d'ingénierie relatif aux projets d'entretien des cours d'eau suivants (réf. résolution 2021-10-189):

- C2201 - Troisième rivière Pot au Beurre, branche 3 (Saint-Aimé et Saint-Robert);
- C2204 - Cours d'eau Vivian (Saint-David);

CONSIDÉRANT que cette firme a rédigé un devis technique en prévision du lancement d'un appel d'offres public pour l'entretien et le nettoyage de ces cours d'eau;

CONSIDÉRANT que l'article 961.2 du Code municipal du Québec prévoit que tout contrat qui comporte une dépense de 100 000 \$ ou plus doit, avant l'ouverture des soumissions et la conclusion du contrat, avoir fait l'objet d'une estimation par la MRC;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Richard Gauthier  
Appuyé par : M. le Conseiller régional Patrick Péloquin

Que le Conseil de la MRC :

- autorise la directrice des affaires juridiques et greffière à publier un appel d'offres en vue de l'octroi du contrat d'entretien et de nettoyage des cours d'eau C2201 et C2204;
- rende l'ouverture des soumissions conditionnelle à l'obtention d'une estimation budgétaire par la firme TétraTech QI inc..

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

---

2024-06-186 **NOMINATION DU RESPONSABLE DE LA SÉCURITÉ INFORMATIQUE POUR L'ADMINISTRATION DES PROGRAMMES D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT DE LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC**

CONSIDÉRANT que la personne actuellement identifiée comme responsable de la sécurité informatique pour l'administration des programmes d'amélioration de l'habitat de la Société d'habitation du Québec, n'est plus à l'emploi de la MRC;

CONSIDÉRANT que la personne responsable de la sécurité informatique est autorisée à formuler, au nom du partenaire, une demande d'octroi, de modification, de résiliation ou de suspension des privilèges d'accès à l'application Programme

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Sylvain Dupuis  
Appuyé par : M. le Conseiller régional Alain Chapdelaine

Que le Conseil e la MRC nomme M. François Chalifour, directeur général et greffier-trésorier, à titre de responsable de la sécurité informatique pour l'administration des programmes d'amélioration de l'habitat de la Société d'habitation du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

---

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune personne n'étant présente dans l'assistance, aucune question n'est posée.

---

2024-06-187 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Michel Péloquin  
Appuyé par : M. le Conseiller régional Gilles Salvat

Que la séance soit levée à 20 h 28.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

---

*Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une conformément à l'article 142 du Code municipal (L.R.Q., c. C-27.1).*

---

Vincent Deguise  
Préfet

---

M<sup>e</sup> Jessica St-Pierre,  
Directrice des affaires juridiques et  
greffière